

**IMPACT TARIFAIRE SUR CINQ ANS
DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS**

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

1 Le Distributeur évalue, dans la présente pièce, les impacts tarifaires liés aux
2 investissements prévus de moins de 10 M\$ ainsi que ceux associés aux projets
3 majeurs¹ sur la période 2012-2016.

4 L'analyse consiste à mesurer l'impact net des investissements prévus sur une période
5 de 5 ans, sur le coût de service du Distributeur, en supposant tous les autres
6 paramètres constants. À cet effet, il est important de rappeler que les investissements
7 n'ont d'impact sur la base de tarification que lors de leurs mises en service.

8 Plus spécifiquement, l'impact tarifaire (ou sur les revenus requis) est mesuré par les
9 charges annuelles induites par les ajouts nets à la base de tarification, déductions
10 faites des revenus, s'il y a lieu. Les charges annuelles comprennent les charges
11 d'amortissement, le coût de financement et, lorsque applicable, la taxe sur les services
12 publics.

13 L'analyse distingue les impacts des investissements selon quatre regroupements :

- 14 • R1 : Investissements de moins de 10 M\$ des catégories maintien des actifs,
15 respect des exigences et amélioration de la qualité, auxquels sont ajoutés les
16 projets de plus de 10 M\$, à être autorisés par la Régie, associés à ces mêmes
17 catégories².
- 18 • R2 : Investissements liés à la croissance de la demande incluant les travaux de
19 plus de 10 M\$ associés à cette catégorie à être autorisés par la Régie.
- 20 • R3 : Investissements reliés aux projets autorisés de plus de 10 M\$³.
- 21 • R4 : Investissements reliés aux projets de plus de 10 M\$ présentés à la Régie
22 pour autorisation, visant à améliorer l'efficacité du Distributeur.

23

¹ Ces projets sont décrits à la section 3 de la pièce HQD-8, document 5.

² Excluant les projets d'investissement de la catégorie d'investissement maintien des actifs associés au regroupement R4.

³ Autorisés en vertu de l'article 73 ou considérés comme prudemment acquis.

1 Compte tenu de la nature des projets qui le composent, le regroupement R1 se
2 distingue des trois autres. En effet, puisque les projets de ce regroupement sont
3 destinés au maintien des actifs, au respect des exigences et à l'amélioration de la
4 qualité, leur contribution nette à la base de tarification est mesurée en déduisant des
5 montants attribuables aux nouvelles mises en service, les dépenses d'amortissement
6 du Distributeur associées aux investissements antérieurs. Ainsi, les investissements
7 sont réputés n'exercer aucune pression sur les tarifs du Distributeur lorsque les mises
8 en service sont inférieures ou égales aux amortissements de l'année, du fait qu'ils ne
9 produisent alors aucun ajout net à la base de tarification.

10 Compte tenu du fait que les investissements du regroupement R2 génèrent des
11 revenus additionnels pour le Distributeur, l'impact tarifaire pour ce regroupement
12 d'investissement est calculé en retranchant les revenus additionnels des coûts
13 découlant des mises en service.

2. AJOUTS NETS À LA BASE DE TARIFICATION

14 Les tableaux 1 à 4 présentent les ajouts nets à la base de tarification liés aux mises en
15 service des quatre catégories de projets.

TABLEAU 1 : AJOUTS NETS R1					
(en millions de \$)	2012	2013	2014	2015	2016
Mises en service totales dont	343,8	390,6	345,5	388,2	388,4
Projets de moins de 10 M\$	343,8	360,5	345,5	356,7	357,5
Projets non encore autorisés dont	0,0	30,1	0,0	31,5	30,9
<i>Réfection de la ligne de transport L0778 des Îles-de-la-Madeleine</i>	0,0	19,5	0,0	0,0	0,0
<i>Remplacement du câble de relève de l'Île d'Orléans</i>	0,0	10,6	0,0	0,0	0,0
<i>Évacuateurs de crues Menihek - Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	17,0	0,5
<i>Réfection des digues Menihek - Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	14,5	0,0
<i>Remplacement des lignes de transport de Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	30,4
Amortissements	560,8	570,1	545,5	498,2	449,5
Ajouts nets à la base de tarification	-217,0	-179,5	-200,0	-110,0	-61,1

TABLEAU 2 : AJOUTS NETS R2					
(en millions de \$)	2012	2013	2014	2015	2016
Mises en service totales dont	304,5	340,7	322,7	391,6	371,9
Projets de moins de 10 M\$	304,5	329,5	322,7	333,2	328,3
Projets non encore autorisés dont	0,0	11,2	0,0	58,4	43,6
<i>Alimentation Clova</i>	0,0	11,2	0,0	0,0	0,0
<i>Ajout de puissance à la centrale thermique de Cap-aux-Meules</i>	0,0	0,0	0,0	18,4	0,0
<i>Poste Lefrançois - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	23,7	3,0
<i>Poste Duchesnay - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	10,5	0,0
<i>Poste Port Daniel - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	5,8	9,4
<i>Poste Baie St-Paul - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	11,2
<i>Poste Lac des Rapides - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0
Ajouts nets à la base de tarification	304,5	340,7	322,7	391,6	371,9

TABLEAU 3 : AJOUTS NETS R3					
(en millions de \$)	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Programme d'enfouissement</i>	10,0	15,0	15,0	15,0	15,0
<i>Optimisation des systèmes Clientèles (OSC)</i>	45,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)</i>	23,1	35,8	54,8	21,1	0,0
<i>Poste Anne Hébert - Travaux de raccordement</i>	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Poste Bélanger - Travaux de raccordement</i>	10,4	14,5	15,2	5,0	5,4
<i>Raccordement du village de La Romaine</i>	0,0	32,1	0,0	0,0	0,0
<i>Automatisation du réseau</i>	34,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Réaménagement de l'échangeur Dorval</i>	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Poste Neubois - Travaux de raccordement</i>	0,0	11,0	0,0	0,0	0,0
<i>Poste St-Bruno-de-Montarville - Travaux de raccordement</i>	0,0	21,5	0,0	0,0	0,0
<i>Poste Charlesbourg - Travaux de raccordement</i>	0,0	27,4	7,2	0,0	0,0
<i>Poste Limoilou - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	70,4	0,0
<i>Construction de la centrale thermique - Akulivik</i>	0,0	0,0	0,0	49,4	0,0
Ajouts nets à la base de tarification	131,9	157,3	92,2	160,9	20,4

TABLEAU 4 : AJOUTS NETS R4					
(en millions de \$)	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Lecture à distance (LAD)</i>	106,0	251,0	208,2	147,9	70,3
Ajouts nets à la base de tarification	106,0	251,0	208,2	147,9	70,3

3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

- 1 Tous les investissements liés aux immobilisations et actifs incorporels sont pris en
- 2 considération dans la présente analyse.
- 3 Les principales hypothèses sont les suivantes :
 - 4 • mises en service dérivées des investissements présentés à la pièce HQD-8,
 - 5 document 5 ;
 - 6 • amortissements des actifs du Distributeur relatifs aux investissements réalisés
 - 7 avant l'année 2012 tels que présentés au tableau 1 ;

- 1 • application de la méthode de l'amortissement linéaire ;
- 2 • période d'amortissement :

TABLEAU 5 : DURÉE DE VIE UTILE	
Investissements	Nombre d'années
Projets de moins de 10 M\$ des regroupements R1 et R2	30
Travaux sur le réseau de distribution	30
Projet de Lecture à distance de la consommation d'électricité	
Équipement de mesurage	15
Technologies de l'information	5
Poteaux	40
Remplacement des lignes de transport de Schefferville	40
Remplacement du câble de relève – Île d'Orléans	30
Réfection de la ligne de transport L0778 – Îles-de-la-Madeleine	40
Raccordement du village de la Romaine	30
Évacuateurs de crues Menihek - Schefferville	40
Réfection des digues Menihek - Schefferville	40
Optimisation des systèmes clientèle	5
Centrales en réseaux autonomes	10 à 20

- 3 • coût en capital prospectif égal à 6,099 % tel que déterminé par la Régie dans sa
- 4 décision D-2011-028 ;
- 5 • taxe sur les services publics de 0,55 %;
- 6 • base d'évaluation des revenus additionnels (pour le regroupement R2) : Les
- 7 ventes additionnelles pour les années 2012 à 2016 sont établies à partir de la
- 8 prévision de mai 2011 des ventes en TWh transitant sur le réseau de

1 distribution en intégrant la diminution de la demande associée aux mesures
2 d'efficacité énergétique. Ces ventes sont multipliées par le revenu unitaire
3 estimé, obtenu à partir du revenu total projeté pour l'année 2011, net de la
4 fourniture et du transport. Les revenus additionnels sont indexés.

4. IMPACT TARIFAIRE

5 L'impact tarifaire des ajouts nets à la base de tarification de chacun des quatre
6 regroupements d'investissement figure au tableau 6.

TABLEAU 6 : ANALYSE DES IMPACTS NETS DES INVESTISSEMENTS SUR LES REVENUS REQUIS					
(en millions de \$)	2012	2013	2014	2015	2016
R1					
Projets de moins de 10 M\$	-21,1	-41,0	-59,6	-72,0	-79,2
Projets non encore autorisés dont:	1,0	8,5	9,8	10,1	13,2
<i>Réfection de la ligne de transport L0778 des Îles-de-la-Madeleine</i>	0,0	1,8	1,7	1,7	1,7
<i>Remplacement du câble de relève de l'Île d'Orléans</i>	0,0	1,1	1,0	1,0	1,0
<i>Évacuateurs de crues Menihek - Schefferville</i>	0,0	3,2	3,1	3,1	3,0
<i>Réfection des digues Menihek - Schefferville</i>	1,0	2,5	3,9	4,3	4,8
<i>Remplacement des lignes de transport de Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8
Impacts nets sur les revenus requis - R1	-20,1	-32,6	-49,8	-61,9	-66,0
R2					
Projets de moins de 10 M\$	30,3	62,5	93,2	124,3	154,2
Projets non encore autorisés dont:	0,0	1,1	1,1	7,5	11,6
<i>Alimentation Clova</i>	0,0	1,1	1,1	1,1	1,0
<i>Ajout de puissance à la centrale thermique de Cap-aux-Meules</i>	0,0	0,0	0,0	2,4	2,4
<i>Poste Lefrançois - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	2,4	2,6
<i>Poste Duchenay - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0
<i>Poste Port Daniel - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	0,6	1,5
<i>Poste Baie St-Paul - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
<i>Poste Lac des Rapides - Travaux de racordement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
Revenus additionnels générés	33,2	51,4	57,2	69,0	98,4
Impacts nets sur les revenus requis - R2	-2,9	12,2	37,2	62,9	67,4
R3					
<i>Programme d'enfouissement</i>	1,0	2,5	3,9	5,3	6,7
<i>Optimisation des systèmes Clientèles (OSC)</i>	12,0	11,4	10,8	10,2	9,6
<i>Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)</i>	2,3	5,8	11,2	13,0	12,7
<i>Poste Anne Hébert - Travaux de raccordement</i>	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
<i>Poste Bélanger - Travaux de raccordement</i>	1,0	2,5	3,9	4,3	4,8
<i>Raccordement du village de La Romaine</i>	0,0	3,2	3,1	3,1	3,0
<i>Automatisation du réseau</i>	3,4	3,3	3,2	3,2	3,1
<i>Réaménagement de l'échangeur Dorval</i>	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
<i>Poste Neubois - Travaux de raccordement</i>	0,0	1,1	1,1	1,0	1,0
<i>Poste St-Bruno-de-Montarville - Travaux de raccordement</i>	0,0	2,7	3,4	3,3	3,2
<i>Poste Charlesbourg - Travaux de raccordement</i>	0,0	2,7	3,4	3,3	3,2
<i>Poste Limoilou - Travaux de raccordement</i>	0,0	0,0	0,0	7,0	6,9
<i>Construction de la centrale thermique - Akulivik</i>	0,0	0,0	0,0	5,2	5,1
Impacts nets sur les revenus requis - R3	20,6	36,1	44,9	59,8	60,1
R4					
<i>Lecture à distance (LAD)</i>	51,8	95,8	85,7	57,4	28,5
Impacts nets sur les revenus requis - R4	51,8	95,8	85,7	57,4	28,5
Impacts nets totaux des investissements sur les revenus requis	49,5	111,6	118,0	118,3	90,0

* L'impact sur les revenus requis du regroupement R4 intègre les réductions de coûts sur la période 2012 à 2016.

1 Les investissements prévus au regroupement R1 n'exercent aucune pression sur les
2 revenus requis du Distributeur à l'horizon 2016, et ce, même avec la prise en compte
3 des projets majeurs. Pour le regroupement R2, les coûts prévus pour répondre à la
4 croissance de la demande sont en légère hausse par rapport aux revenus additionnels
5 que le Distributeur en retire. Cela s'explique entre autres par des coûts supérieurs de
6 raccordement du Distributeur aux nouveaux postes satellites.

7 Les projets du regroupement R3 (projets déjà autorisés) ont un impact variant entre
8 20 M\$ et 60 M\$ sur les revenus requis, incluant les coûts d'intégration des nouveaux
9 postes, mais excluant les réductions de coûts et les revenus additionnels associés à
10 certains projets.

11 Les trois premiers regroupements, pris globalement, génèrent un faible impact sur les
12 revenus requis, incluant les projets majeurs de ces mêmes regroupements. Cela
13 témoigne des efforts du Distributeur pour optimiser son niveau d'investissement dans le
14 respect de son obligation de servir tout en assurant un niveau de fiabilité élevé.

15 La pression observée sur les revenus requis de la période 2012 à 2016 pour le
16 regroupement R4 sera compensée, à plus long terme, par des réductions importantes
17 de coûts rendues possibles lorsque l'infrastructure de mesurage avancé sera
18 implantée⁴.

⁴ Voir le dossier R-3770-2011, HQD-1, document 1, page 42.